

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**XENUM BELT CONDITIONER**

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date: 23/07/2012

Page: 1/10

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

XENUM BELT CONDITIONER

Code du produit: 4106500**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du procédé

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Emploi de la substance / de la préparation:

Produit de surface actif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:** XENUM N.V.
Steenkaaistraat 17
B – 9200 Dendermonde
Tel: +32 52 22 38 08
Fax: +32 52 22 51 60
e-mail: info@xenum.eu**Personne à contacter:** Peter Tossyn**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+32 479 82 08 08

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2
STOT SE 3

H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R38: Irritant pour la peau.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant



F+ Extrêmement inflammable



N Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

12 Extrêmement inflammable.
38 Irritant pour la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

| | |
|----|---|
| 46 | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| 51 | Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. |

Identification particulière de certaines préparations:

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Classification selon la directive 75/324/CEE :

Extrêmement inflammable

2.3. Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Caractérisation chimique: Substances****Indications complémentaires:**

| | | |
|--|--|---------|
| CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32 | butane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280 | 25-<50% |
| CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35 01-2119475515-33 | naphta léger (pétrole), hydrotraité Xn R65; Xi R38; F R11; N R51/53 R67 Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 | 25-<50% |
| CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21 | propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280 | 10-<25% |

3.2. Caractérisation chimique: Mélanges**Description:** Mélange de cire et additif avec gaz propulseur.**Composants dangereux:** -

| | |
|--|-------|
| Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu | |
| hydrocarbures aliphatiques | ≥ 30% |

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**Indications destinées au médecin:****4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Brouillard d'eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Mousse résistant à l'alcool

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

| | |
|---|--|
| 106-97-8 butane | |
| VME | 1900 mg/m ³ , 800 ppm |
| 64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité | |
| VME | Valeur momentanée: 1200 mg/m ³ |
| 74-98-6 propane | |
| VME | 1800 mg/m ³ , 1000 ppm (Valeur d' Allemagne) |

DNEL

| | | |
|---|-------------------------|---|
| 64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité | | |
| Oral | DNEL Long term-systemic | 699 mg/kg bw/day (Consumer) |
| Dermique | DNEL Long term-systemic | 699 mg/kg bw/day (Consumer) 773 mg/kg bw/day (Worker) |
| Inhalatoire | DNEL Long term-systemic | 608 mg/m ³ (Consumer) 2035 mg/m ³ (Worker) |

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact avec la peau.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Filtre AX/P2



Protection des mains: Gants de protection
Gants résistant aux solvants
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.



Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales:

Aspect:

Forme: Aérosol
Couleur: Selon désignation produit
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.
Point d'ébullition: -44 °C

Point d'éclair: -97 °C

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation: 200 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure: 0,8 Vol %
Supérieure: 10,9 Vol %

Pression de vapeur à 20 °C: 4 Bar

Densité à 20 °C: 0,621 g/cm³

Densité relative : Non déterminé.

Densité de vapeur : Non déterminé.

| | |
|--|--|
| Vitesse d'évaporation: | Non applicable. |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Pas ou peu miscible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non déterminé. |
| Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |
| Teneur en solvants: | |
| Solvants organiques: | 85,0 % |
| Teneur en substances solides: | 15,0 % |
| 9.2. Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

| | | |
|-------------|---------|-------------------|
| Oral | LD50 | >5840 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >2920 mg/kg (rab) |
| Inhalatoire | LC50/4h | >25 mg/l (rat) |

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Toxicité aquatique:****64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité**

| | |
|----------------|---|
| EL50 (72h) | 30-100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) |
| EL50 (48h) | 3 mg/l (Dm) |
| LL50 (96h) | 11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss (96h)) |
| LOEC (21 days) | 0,32 mg/l (Dm) |
| NOEC (21 days) | 0,17 mg/l (Dm) |
| NOELR (72h) | 3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans les compartiments de l'environnement:**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:**Remarque:**

Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. No ONU****ADR, IMDG, IATA**

UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies**ADR** 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT**IMDG** AEROSOLS**IATA** AEROSOLS, inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**ADR**Classe
Étiquette2 5F Gaz
2.1**IMDG, IATA**Class
Label2.1
2.1**14.4. Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA**

néant

14.5. Dangers pour l'environnement**Marine Polluant:**

Non

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

Indice Kemler:

-

No EMS:

F-D, S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Indications complémentaires de transport**ADR****Quantités limitées (LQ)**

LQ2

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

B1D

"Règlement type" de l'ONU:

UN1950, AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 2.1

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales:****Directives techniques air:**

| Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| NK | 50-100 |

VOC-CH

85,00 %

VOC-EU

527,8 g/l

Danish MAL code

5-3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

| | |
|--------|---|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| R11 | Facilement inflammable. |
| R12 | Extrêmement inflammable. |
| R38 | Irritant pour la peau. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

Service établissant la fiche technique: Research & Development

Acronymes et abréviations:

| | |
|-----------|--|
| RID: | Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer |
| ICAO: | International Civil Aviation Organization |
| ADR: | Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route |
| IMDG: | International Maritime Code for Dangerous Goods |
| DOT: | US Department of Transportation |
| IATA: | International Air Transport Association |
| GHS: | Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals |
| MAL-Code: | Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark) |
| DNEL: | Derived No-Effect Level (REACH) |
| LC50: | Lethal concentration, 50 percent |
| LD50: | Lethal dose, 50 percent |